



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Garantie de Paiement Public Atténuer le risque de défaut de paiement des entités publiques



La garantie de paiement public (GPP) facilite la mobilisation par les Etats d'expertise et d'investissements privés en limitant le risque encouru par le secteur privé dans les projets de développement. Elle peut être mobilisée dans le cadre de contrats de concession ou de partenariats public-privé (PPP).

© Kibuuka Mukisa Oscar / AFD



Objectifs

Atténuer les risques de défaut de paiement des entités publiques auprès des investisseurs privés en les garantissant partiellement

Renforcer les partenariats de long-terme entre le secteur public et le secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable



Bénéficiaires

Entreprise ou banque émettrice de lettres de crédit, sur un risque Etat ou entité publique

Dans les pays listés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE classés par niveau de revenus :

- Pays les moins avancés (PMA)
- Pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure (PRITI)
- Pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure (PRITS)

Lien vers la liste complète des pays concernés sur le site de l'OCDE – cliquez [ici](#)



Caractéristiques

Type : garantie

Contrats garantis : contrat commercial, PPP ou contrat de concession (sous réserve de tarifs cohérents avec les pratiques sectorielles)

Risques couverts : défauts de paiement non contestés par des entités publiques ou des Etats (la dette est reconnue mais non payée) sur des échéances de contrat long-terme ; indemnités de rupture de contrat exclues de la GPP

Montant : entre 5 et 50 millions d'euros (non revolving)

Recours souverain : avec ou sans recours sur l'Etat actionnaire de l'entité publique

Durée : de 20 à 25 ans maximum, suivant l'existence ou non d'un possible recours souverain

Modalités : cautionnement sous droit français

Tarification :

- commission d'instruction de 0,5%
- commission de garantie calculée en fonction du risque



Illustration

Mozambique : promotion des énergies renouvelables

(37,7 M EUR) : garantie en faveur des sociétés d'énergie renouvelable contre le risque de défaut de paiement d'EDM (Electricidade de Moçambique).

Grâce à la réalisation de centrales photovoltaïques, le projet permettra à 300 000 ménages d'avoir accès à une électricité décarbonnée et à tarif réduit (25 000 tonnes/an de CO2 évitées).



©NEOEN